



Votre partenaire formation santé et sécurité depuis 1995

Programme de formation EPI

Equipier de Première Intervention (lutte contre l'incendie)

Public visé

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention.

Prérequis

Aucun

Justification de l'action

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, R4141-17 du code du travail. • Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- Recommandation : Règle APSAD R6.

Durée de l'action

- 3 à 4 heures (0,5 jour). • Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30 % du temps de formation.
- Pour toute durée différente, nous contacter.

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Objectif pédagogique général

- Etre capable de prévenir les risques, de reconnaître un début d'incendie, et d'intervenir en respectant la consigne spécifique applicable au secteur de son établissement.

Codes de la formation

- Formacode : 42872 – Sécurité incendie. • NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes.

Contenu théorique et pratique

- Théorie du feu : causes d'incendie ; combustion ; modes de propagation et classes du feu ; la fumée et ses dangers.
- Agir en prévention et en cas d'incendie : comportements à risques ; mesures préventives réglementaires ; procédés et appareils d'extinction ; agents extincteurs courants ; intervention sur feu d'origine électrique.
- Enseignements pratiques : Rôle de chacun (basée sur la consigne de sécurité incendie de l'établissement) ; démonstration du fonctionnement des extincteurs à pression permanente, à pression auxiliaire et essai du matériel par les participants.
- L'alarme.
- L'alerte.
- La mise en sécurité des occupants.

Sanction de l'action

- Attestation de fin de formation précisant si les objectifs sont acquis ou non, ou en cours d'acquisition.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'employeur à l'issue de la formation.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : espace extérieur (2 places de parking) pour la manipulation d'extincteurs sur générateur de flamme à gaz, des extincteurs à eau pulvérisée 6 litres et au gaz carbonique 2 kg sont apportés par le formateur.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.
- Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec l'organisme de formation EFIP afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)

www.agefiph.fr

Qualité de la prestation

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarif

Sur devis, nous consulter. formation@efip.fr